

Source	Translation
Juniper Business Use Only	Réservé à l'usage commercial de Juniper
©Juniper Networks 2023	©Juniper Networks 2023
IMPORTANT -- READ THIS AGREEMENT BEFORE USING OR ACCESSING ANY JUNIPER SOLUTIONS.	IMPORTANT - VEUILLEZ LIRE CE CONTRAT AVANT D'UTILISER LES SOLUTIONS JUNIPER OU D'Y ACCÉDER.
YOU SHALL HAVE NO RIGHT TO USE OR ACCESS ANY JUNIPER SOLUTIONS UNLESS YOU: (I) RECEIVED SUCH SOLUTIONS FROM AN APPROVED SOURCE; AND (II) CONSENT TO BE BOUND BY ALL TERMS OF THIS AGREEMENT, WHICH CONSENT IS EVIDENCED BY: (1) CLICKING A BOX INDICATING ACCEPTANCE; (2) USING OR ACCESSING JUNIPER SOLUTIONS; OR (3) EXECUTING AN ORDER THAT REFERENCES THIS AGREEMENT.	VOUS NE DISPOSEZ D'AUCUN DROIT D'UTILISATION DES SOLUTIONS JUNIPER NI D'ACCÈS À CES SOLUTIONS SAUF SI VOUS : (I) AVEZ OBTENU DE TELLES SOLUTIONS AUPRÈS D'UNE SOURCE APPROUVÉE ; ET (II) CONSENTEZ À ÊTRE LIÉ PAR L'ENSEMBLE DES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT, LEQUEL CONSENTEMENT EST ATTESTÉ PAR : (1) L'ACTIVATION D'UNE CASE À COCHER VALANT POUR ACCEPTATION ; (2) L'UTILISATION DES SOLUTIONS JUNIPER OU L'ACCÈS À CELLES-CI ; OU (3) LA PASSATION D'UNE COMMANDE FAISANT RÉFÉRENCE AU PRÉSENT CONTRAT.
IF YOU ARE ENTERING INTO THIS AGREEMENT ON BEHALF OF ANOTHER LEGAL ENTITY, YOU REPRESENT THAT YOU ARE AUTHORIZED TO BIND SUCH ENTITY TO THE TERMS OF THIS AGREEMENT, IN WHICH CASE "COMPANY" SHALL REFER TO SUCH ENTITY. IF YOU DO NOT HAVE SUCH AUTHORITY OR DO NOT AGREE WITH THESE TERMS, YOU MUST NOT ACCEPT THIS AGREEMENT AND MAY NOT USE OR ACCESS JUNIPER SOLUTIONS.	SI VOUS CONCLUEZ CE CONTRAT AU NOM D'UNE AUTRE ENTITÉ JURIDIQUE, VOUS DÉCLAREZ QUE VOUS ÊTES AUTORISÉ À LIER CETTE ENTITÉ AUX CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT, AUQUEL CAS « SOCIÉTÉ » FERA RÉFÉRENCE À CETTE ENTITÉ. SI VOUS NE DISPOSEZ PAS D'UNE TELLE AUTORISATION OU SI N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC CES CONDITIONS, VOUS NE DEVEZ PAS ACCEPTER CE CONTRAT ET VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER LES SOLUTIONS JUNIPER NI Y ACCÉDER.
JUNIPER PURCHASE AND LICENSE AGREEMENT	CONTRAT D'ACHAT ET DE LICENCE JUNIPER
This Juniper Purchase and License Agreement (the " Agreement " or " JPLA ") is entered into between Juniper (as defined below) and the party accepting these terms (" Company ") (each a " Party ", collectively the " Parties "), and consists of the General Terms and Conditions, Schedule(s), Glossary, and other documentation incorporated into this Agreement.	Le présent Contrat d'achat et de licence Juniper (le « Contrat » ou « JPLA ») est conclu entre Juniper (telle que définie ci-dessous) et la partie acceptant ces conditions (« Société ») (chacune étant une « Partie », collectivement les « Parties ») et comprend les Conditions générales, les Annexes, le Glossaire et tous les autres documents intégrés dans le présent Contrat.
GENERAL TERMS AND CONDITIONS	CONDITIONS GÉNÉRALES
1. Scope. These General Terms and Conditions (" GTC ") set forth the terms and conditions for the purchase, use, access, or license of Juniper Solutions by Company during the Agreement Term (as defined below).	1. Champ d'application. Les présentes Conditions générales (« CG ») définissent les conditions générales d'achat, d'utilisation, d'accès ou d'octroi de licences de solutions Juniper par la Société pendant la Durée du contrat (telle que définie ci-dessous).
2. Precedence. In the event of any conflict, the order of precedence is, as applicable: (i) GTC and	2. Préséance. En cas de conflit, l'ordre de préséance est le suivant, le cas échéant : (i) CG et Glossaire ; (ii) Annexes ; (iii) Conditions

<p>the Glossary; (ii) Schedule(s); (iii) Program Terms; (iv) Policies; and (v) Descriptive Content.</p>	<p>du programme ; (iv) Politiques ; et (v) Contenu descriptif.</p>
<p>Notwithstanding the above, the Parties may agree that a document prevails and takes precedence over any document ranked higher in the above order. In such case, such document shall explicitly reference the provision it modifies and will identify the revised order of precedence.</p>	<p>Nonobstant ce qui précède, les Parties peuvent convenir qu'un document prévaut et a préséance sur tout document classé plus haut dans l'ordre ci-dessus. Dans une telle éventualité, ce document fera explicitement référence à la disposition qu'il modifie et identifiera l'ordre de préséance révisé.</p>
<p>3. Term. This Agreement is effective from the date of the last signature or when it is accepted by Company online (the "Effective Date") and will have an initial term of twelve (12) months immediately following the Effective Date ("Initial Term"). After the Initial Term, this Agreement shall automatically renew for successive one-year terms (each, a "Renewal Term") (collectively, the "Agreement Term"), unless either Party gives no less than ninety (90) days' written notice that the Agreement will terminate at the end of the then current-term.</p>	<p>3. Durée. Le présent Contrat entre en vigueur à compter de la date de la dernière signature ou lorsqu'il est accepté en ligne par la Société (la « Date d'entrée en vigueur »). Sa durée initiale sera de douze (12) mois à compter de la Date d'entrée en vigueur (« Durée initiale »). À l'issue de la Durée initiale, le présent Contrat sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives d'un an (chacune constituant une « Durée de renouvellement ») (collectivement, la « Durée du contrat »), à moins que l'une ou l'autre des Parties ne stipule par préavis écrit d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours que le Contrat prendra fin à la fin de la durée en cours.</p>
<p>4. Transactional Terms. Where Company purchases or licenses Juniper Solutions directly from Juniper, Company will comply with the following terms:</p>	<p>4. Conditions transactionnelles. Lorsque la Société achète ou concède sous licence des Solutions Juniper directement auprès de Juniper, elle est tenue de se conformer aux conditions suivantes :</p>
<p>a) <u>Payment.</u> All payments due must be made net thirty (30) days from the date of the invoice. Juniper may require other payment arrangements or financial information as part of any required credit check. Juniper reserves the right to alter payment terms, set off amounts owed to Company by amounts due to Juniper, or suspend credit if Company's financial condition or payment record warrants it. Unless stated in writing or prohibited by law, payments shall be made in U.S. dollars. Accounts past due are subject to a monthly charge of the lesser of 1.5% or the highest lawful rate.</p>	<p>a) <u>Paiement.</u> Tous les paiements sont dus dans un délai de trente (30) jours nets à compter de la date de facturation. Juniper peut exiger d'autres modalités de paiement ou informations financières dans le cadre de toute vérification légale de solvabilité. Juniper se réserve le droit de modifier les conditions de paiement, de compenser les montants dus à la Société par les montants dus à Juniper ou de suspendre le crédit si la situation financière ou les antécédents de paiement de la Société le justifient. Sauf indication écrite ou interdiction légale, les paiements devront être effectués en dollars américains. Les comptes en souffrance sont assujettis à des frais mensuels de 1,5 % au minimum ou au taux légal maximal.</p>
<p>b) <u>Ordering.</u> Company must request a Quote from Juniper and subsequently issue a Purchase Order that references such Quote. Purchase Orders must conform to the requirements</p>	<p>b) <u>Commande.</u> La Société doit demander un Devis à Juniper, puis émettre un Bon de commande faisant référence à ce Devis. Les Bons de commande doivent être conformes</p>

available on Contract Resources and are subject to acceptance by Juniper. Any terms contained in a Purchase Order do not apply.	aux exigences stipulées dans les Ressources contractuelles et sont soumis à l'acceptation de Juniper. Les Conditions contenues dans un Bon de commande ne s'appliquent pas.
c) <u>Pricing</u> . The purchase price for Juniper Solutions is set forth in Juniper's then-current price list effective at the time the Purchase Order is accepted by Juniper.	c) <u>Tarifification</u> . Le prix d'achat des Solutions Juniper est indiqué dans le catalogue des prix de Juniper en vigueur au moment où le Bon de commande est accepté par Juniper.
d) <u>Cancellations</u> . To the extent permitted by law, Purchase Orders are non-cancellable.	d) <u>Annulations</u> . Dans la mesure autorisée par la loi, les Bons de commande ne sont pas annulables.
e) <u>Delivery</u> . Juniper shall deliver: (i) Hardware, in accordance with Shipping Terms available on Contract Resources; (ii) Software, when it is made available for download; (iii) Cloud Services, when it is made available for Use; (iv) SDD-Based Services, upon issuance of an activation notice; and (v) SOW-Based Services, as specified in the applicable SOW.	e) <u>Livraison</u> . Juniper s'engagera à livrer : (i) le Matériel, conformément aux Conditions d'expédition disponibles dans les Ressources contractuelles ; (ii) le Logiciel, dès sa mise à disposition en téléchargement ; (iii) les Services cloud, dès leur mise à disposition pour utilisation ; (iv) les Services basés sur un DDS, dès l'émission d'un avis d'activation ; et (v) les Services basés sur un EDT, tels que définis dans l'EDT applicable.
f) <u>Taxes</u> . All prices payable are exclusive of Taxes. Company must pay or reimburse Juniper for all Taxes. If applicable, valid exemption documentation shall be provided prior to invoicing. If required to withhold Taxes, then Company will provide required receipts to validate payment of Taxes to the applicable tax authorities. Company shall: (i) assist in any audit or tax proceeding related to this Agreement; and (ii) indemnify, defend, and otherwise pay for all costs and damages incurred by Juniper as a result of Company's non-compliance or delay with its responsibilities in this Section 4(f).	f) <u>Taxes</u> . Tous les prix à payer s'entendent hors taxes. La Société s'engage à payer ou à rembourser toutes les taxes à Juniper. Le cas échéant, des justificatifs d'exonération valides devront être fournis avant la facturation. Si elle est tenue de retenir des taxes, la Société fournira aux autorités fiscales compétentes les reçus requis pour valider le paiement des Taxes. La Société devra : (i) apporter sa contribution à tout audit ou à toute procédure fiscale liée au présent Contrat ; et (ii) indemniser, défendre et s'acquitter par tout autre moyen de tous les coûts et dommages encourus par Juniper en raison du non-respect ou du retard de la Société dans ses responsabilités au titre de la présente Section 4(f).
5. Company Affiliates. If authorized by both Parties in writing, each Affiliate of Company is deemed to be a Party to this Agreement and Company guarantees the payment and performance of each Affiliate.	5. Sociétés affiliées. Si les deux Parties l'autorisent par écrit, chaque Société affiliée est considérée comme Partie au présent Contrat et la Société garantit le paiement et les prestations de chaque Société affiliée.
6. Confidentiality	6. Confidentialité
a) <u>Scope</u> . " Confidential Information " means all information disclosed, directly or indirectly, by either Party to the other Party (the " Receiving Party ") and labeled or verbally disclosed as confidential or which by its nature should reasonably be considered confidential. Confidential Information does not include Processed Data and does not include information that is: (i) already, or becomes generally, known through no fault of the Receiving Party; (ii)	a) <u>Champ d'application</u> . « Informations confidentielles » désigne toutes les informations divulguées, directement ou indirectement, par l'une ou l'autre des Parties à l'autre Partie (la « Partie destinataire ») et désignées ou diffusées verbalement comme étant confidentielles ou qui, de par leur nature, devraient raisonnablement être considérées comme confidentielles. Les informations confidentielles n'incluent pas les

<p>furnished to the Receiving Party by a third party as a matter of right and without restriction on disclosure; or (iii) independently developed by the Receiving Party.</p>	<p>Données traitées et n'incluent pas les informations qui sont : (i) déjà connues, ou qui deviennent généralement connues du public, sans que la faute ne puisse en être imputée à la Partie destinataire ; (ii) fournies à la Partie destinataire par un tiers de plein droit et sans restriction de divulgation ; ou (iii) développées indépendamment par la Partie destinataire.</p>
<p>b) <u>Protection</u>. The Receiving Party will use a reasonable degree of care to protect Confidential Information from unauthorized disclosure. The Receiving Party may only disclose Confidential Information: (i) to its employees and representatives that have a need to know to accomplish the purposes of this Agreement and who have a duty of confidentiality substantially similar to this Section; or (ii) to the extent required by law, provided the Receiving Party, if legally permissible, gives sufficient prior written notice to the disclosing Party.</p>	<p>b) <u>Protection</u>. La Partie destinataire devra faire preuve d'un degré d'attention raisonnable pour protéger les Informations confidentielles contre toute divulgation non autorisée. La Partie destinataire peut uniquement divulguer des Informations confidentielles : (i) à ses employés et représentants qui ont besoin de les connaître aux fins de l'exécution du présent Contrat et qui ont une obligation de confidentialité substantiellement similaire à celle de la présente Section ; ou (ii) dans la mesure requise par la loi, à condition que la Partie destinataire, si la loi le permet, adresse un préavis écrit suffisant à la Partie divulgateuse.</p>
<p>c) <u>Injunctive Relief</u>. In the event of a threatened or actual breach of this Section, the non-breaching Party shall be entitled to seek immediate injunctive or other equitable relief.</p>	<p>c) <u>Mesure injonctive</u>. En cas de violation potentielle ou réelle de la présente Section, la Partie n'ayant pas commis l'infraction sera en droit de demander une injonction immédiate ou toute autre mesure équitable.</p>
<p>7. Intellectual Property. Subject to the express rights and licenses granted herein, Company acknowledges and agrees that: (i) all intellectual property rights in or to the Juniper Solutions are the sole and exclusive property of Juniper or its licensors; (ii) it shall not acquire any ownership interest in any such intellectual property rights under this Agreement; and (iii) if it acquires any intellectual property rights in or relating to any Juniper Solution sold or licensed under this Agreement (including any rights in any related derivative works or patent improvements), by operation of Law or otherwise, such rights are deemed and are irrevocably assigned to Juniper, without further action by either Party.</p>	<p>7. Propriété intellectuelle. Sous réserve des droits et licences explicites accordés en vertu des présentes, la Société reconnaît et accepte : (i) que tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Solutions Juniper sont la propriété unique et exclusive de Juniper ou de ses concédants de licence ; (ii) qu'elle ne devra acquérir aucun droit de propriété sur ces droits de propriété intellectuelle en vertu du présent Contrat ; et (iii) que si elle acquiert des droits de propriété intellectuelle liés à une solution Juniper vendue ou concédée sous licence en vertu du présent Contrat (y compris tout droit sur des œuvres dérivées ou sur des améliorations apportées à un brevet), par effet de la loi ou autrement, ces droits sont réputés et sont irrévocablement cédés à Juniper, sans autre action de la part de l'une ou l'autre des Parties.</p>
<p>8. Intellectual Property Indemnity</p>	<p>8. Indemnisation en matière de propriété intellectuelle</p>

<p>a) Obligations. Juniper shall defend any third-party claim brought against Company alleging that the Juniper Solutions sold or licensed to Company under this Agreement infringes such third-party's patent, copyright, or trademark ("IP Claims"), and will pay damages awarded in a final judgement against Company or agreed to in a written settlement approved by Juniper to the extent attributable to such IP Claim; provided the Company promptly, but in no event later than thirty (30) days of becoming aware of such IP Claim: (i) notifies Juniper in writing of such claim; (ii) gives Juniper complete control of the defense and settlement of such IP Claim; and (iii) at Company's expense, reasonably cooperates with Juniper's requests for assistance with the defense of such IP Claim. Juniper shall not be obligated or responsible for any settlement entered into or damages arising from admissions by Company without Juniper's prior written consent.</p>	<p>a) Obligations. Juniper défendra toute réclamation d'un tiers intentée contre la Société alléguant que les solutions Juniper vendues ou concédées sous licence à la Société dans le cadre du présent Contrat enfreignent le brevet, le droit d'auteur ou la marque commerciale de ce tiers (« Réclamations pour atteinte à la propriété intellectuelle »), et paiera les dommages-intérêts accordés dans un jugement final contre la Société ou convenus dans une proposition écrite approuvée par Juniper dans la mesure imputable à cette réclamation pour atteinte à la propriété intellectuelle ; à condition que la Société dans les plus brefs délais, mais au plus tard trente (30) jours après avoir pris connaissance d'une telle réclamation pour atteinte à la propriété intellectuelle : (i) informe Juniper par écrit d'une telle réclamation ; (ii) accorde à Juniper le contrôle total de la défense et du règlement de cette réclamation pour atteinte à la propriété intellectuelle ; et (iii) aux frais de la Société, coopère raisonnablement aux demandes d'assistance de Juniper pour la défense de cette réclamation pour atteinte à la propriété intellectuelle. Juniper décline toute obligation ou responsabilité à l'égard de tout règlement conclu ou de dommages résultant d'admissions par la Société sans le consentement écrit préalable de Juniper.</p>
<p>b) Remedy. Should any Juniper Solutions become, or in Juniper's opinion, are likely to become the subject of an IP Claim, Juniper, at its option and expense, may either: (i) procure for Company the right to continue using the Juniper Solutions; or (ii) replace or modify the Juniper Solution to make it non-infringing. If neither of the foregoing alternatives is commercially reasonable, then Juniper may provide a refund based on: (i) the purchase price as depreciated on a five-year straight-line basis for Hardware and Software (Perpetual Licenses); and (ii) prepaid fees prorated for the remaining portion of the License Term for Cloud Services and Software (Subscription Licenses).</p>	<p>b) Recours. Si certaines Solutions Juniper font l'objet, ou, de l'avis de Juniper, sont susceptibles de faire l'objet d'une réclamation pour atteinte à la propriété intellectuelle, Juniper, à sa discrétion et à ses frais, peut soit : (i) procurer à la Société le droit de continuer à utiliser les Solutions Juniper ; ou (ii) remplacer ou modifier la Solution Juniper pour la rendre non contrefaisante. Si aucune des alternatives ci-dessus n'est commercialement raisonnable, Juniper peut alors proposer un remboursement basé sur : (i) le prix d'achat amorti sur une base linéaire de cinq ans pour le Matériel et le Logiciel (Licences perpétuelles) ; et (ii) les frais prépayés au prorata de la partie restante de la Durée de la licence pour les Services cloud et le Logiciel (Licences d'abonnement).</p>
<p>c) Exclusions. Juniper has no obligation regarding any IP Claim based on: (i) the combination,</p>	<p>c) Exclusions. Juniper n'a aucune obligation concernant toute réclamation pour atteinte à</p>

<p>operation or use of Juniper Solutions with any non-Juniper hardware, software or service; (ii) the alteration or modification of the Juniper Solutions by a party other than Juniper or its designee; (iii) any specifications, designs or instructions provided to Juniper by or on behalf of Company; (iv) the Company's failure to promptly implement an Update or modification to the Juniper Solutions; or (vi) the use of the Juniper Solutions in a manner other than which it was designed for or in a manner other than as specified by Juniper.</p>	<p>la propriété intellectuelle découlant de : (i) la combinaison, l'exploitation ou l'utilisation de Solutions Juniper avec tout matériel, logiciel ou service non-Juniper ; (ii) l'altération ou la modification des Solutions Juniper par une partie autre que Juniper ou son représentant ; (iii) toutes spécifications, conceptions ou instructions fournies à Juniper par ou au nom de la Société ; (iv) l'incapacité de la Société à mettre en œuvre rapidement une Mise à jour ou une modification des Solutions Juniper ; ou (vi) l'utilisation des Solutions Juniper d'une manière autre que celle pour laquelle elles ont été conçues ou d'une manière autre que celle spécifiée par Juniper.</p>
<p>THE FOREGOING TERMS STATE JUNIPER'S ENTIRE LIABILITY AND COMPANY'S SOLE REMEDY FOR THIRD-PARTY CLAIMS OF INTELLECTUAL PROPERTY INFRINGEMENT.</p>	<p>LES CONDITIONS QUI PRÉCÈDENT ÉNONCENT L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE JUNIPER ET LE SEUL RECOURS DE LA SOCIÉTÉ EN CAS DE RÉCLAMATIONS DE TIERS POUR VIOLATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.</p>
<p>9. Limitation of Liability</p>	<p>9. Limitation de responsabilité</p>
<p>NEITHER PARTY NOR ITS AFFILIATES SHALL BE LIABLE UNDER ANY THEORY OF LIABILITY FOR ANY SPECIAL, INDIRECT, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES ARISING OUT OF, OR IN CONNECTION WITH, THIS AGREEMENT, INCLUDING LOST PROFITS, LOSS OF BUSINESS, DATA, OR USE, OR COST OF PROCURING SUBSTITUTE GOODS, REGARDLESS OF WHETHER A PARTY WAS ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.</p>	<p>AUCUNE PARTIE NI SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE SERONT RESPONSABLES EN VERTU D'UNE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, INDIRECT OU CONSÉCUTIF DÉCOULANT DE OU EN RELATION AVEC CE CONTRAT, Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE D'ACTIVITÉS, LA PERTE DE DONNÉES OU L'UTILISATION OU LE COÛT D'OBTENTION DE BIENS DE REMPLACEMENT, MÊME DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ UNE PARTIE AURAIT ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.</p>
<p>EITHER PARTY'S (INCLUDING THEIR AFFILIATES') AGGREGATE LIABILITY UNDER THIS AGREEMENT SHALL BE LIMITED TO THE AMOUNT PAID OR PAYABLE BY COMPANY FOR THE JUNIPER SOLUTION GIVING RISE TO THE CLAIM IN THE TWELVE MONTHS PRECEDING THE CLAIM IN QUESTION. THIS LIMITATION OF LIABILITY IS CUMULATIVE AND NOT PER INCIDENT AND DOES NOT APPLY TO LIABILITY ARISING FROM: (I) DEATH OR BODILY INJURY; (II) BREACH OF SECTION 6 (CONFIDENTIALITY); (III) INFRINGEMENT OR MISAPPROPRIATION OF THE OTHER PARTY'S INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS; (IV) COMPANY'S PAYMENT OBLIGATIONS UNDER THIS AGREEMENT, IF ANY; AND (V)</p>	<p>LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE CHAQUE PARTIE (Y COMPRIS DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES) EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT SERA LIMITÉE AU MONTANT PAYÉ OU À PAYER PAR LA SOCIÉTÉ POUR LA SOLUTION JUNIPER DONNANT LIEU À LA RÉCLAMATION DANS LES DOUZE MOIS PRÉCÉDANT LA RÉCLAMATION EN QUESTION. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EST CUMULATIVE ET NON PAR INCIDENT ET NE S'APPLIQUE PAS À LA RESPONSABILITÉ DÉCOULANT : (I) D'UN DÉCÈS OU DE BLESSURES CORPORELLES ; (II) D'UNE VIOLATION DE LA SECTION 6 (CONFIDENTIALITÉ) ; (III) D'UNE VIOLATION OU D'UN DÉTOURNEMENT DES DROITS DE</p>

<p>MATTERS THAT CANNOT BE LIMITED UNDER APPLICABLE LAWS.</p>	<p>PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'AUTRE PARTIE ; (IV) DES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT, LE CAS ÉCHÉANT ; ET (V) DE QUESTIONS QUI NE PEUVENT ÊTRE LIMITÉES EN VERTU DES LOIS APPLICABLES.</p>
<p>10. Warranty Disclaimer. EXCEPT AS EXPRESSLY SET FORTH IN THIS AGREEMENT, AND TO THE EXTENT PERMITTED BY LAW, JUNIPER (ON BEHALF OF ITSELF, ITS LICENSORS, AND ITS AND THEIR RESPECTIVE AFFILIATES) EXPRESSLY DISCLAIMS ALL REPRESENTATIONS AND WARRANTIES, WHETHER EXPRESS, IMPLIED, OR OTHERWISE, INCLUDING ALL IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, NON-INFRINGEMENT, AND ANY WARRANTIES: (I) THAT THE JUNIPER SOLUTIONS MEET COMPANY'S REQUIREMENTS; (II) THAT THE USE OF THE JUNIPER SOLUTIONS WILL BE SECURE, UNINTERRUPTED, OR ERROR-FREE; OR (III) OTHERWISE ARISING OUT OF COURSE OF DEALING OR USAGE OF TRADE.</p>	<p>10. Exclusion de garantie. SAUF INDICATION EXPRESSE DANS LE PRESENT CONTRAT, ET DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, JUNIPER (EN SON NOM, EN CELUI DE SES CONCEDANTS DE LICENCE ET EN CELUI DE SES ET DE LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES RESPECTIVES) DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE REPRÉSENTATION ET GARANTIE, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES, IMPLICITES OU AUTRES, Y COMPRIS TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE NON-VIOLATION ET TOUTE GARANTIE : (I) QUE LES SOLUTIONS JUNIPER RÉPONDENT AUX BESOINS DE LA SOCIÉTÉ ; (II) QUE L'UTILISATION DES SOLUTIONS JUNIPER SERA SÉCURISÉE, SANS INTERRUPTION OU SANS ERREUR ; OU (III) DÉCOULANT AUTREMENT D'UNE CONDUITE HABITUELLE EN AFFAIRES OU D'UN USAGE COMMERCIAL.</p>
<p>11. Termination</p>	<p>11. Résiliation</p>
<p>a) <u>Suspension.</u> Juniper may suspend access to or use of Cloud Services, Software, or Services if: (i) it reasonably believes that Company's use is likely to cause harm to Juniper or a third party; (ii) Company defaults on its payment obligations; or (iii) if the provision of Cloud Services, Software or Services as currently offered becomes prohibited by applicable Law.</p>	<p>a) <u>Suspension.</u> Juniper peut suspendre l'accès aux Services cloud, au Logiciel ou aux Services ou leur utilisation si : (i) elle estime raisonnablement que leur utilisation par la Société est susceptible de porter préjudice à Juniper ou à un tiers ; (ii) la Société manque à ses obligations de paiement ; ou (iii) si la fourniture des Services cloud, du Logiciel ou des Services tels qu'ils sont actuellement proposés devient interdite par la Loi applicable.</p>
<p>b) <u>Termination for Breach.</u> If either Party breaches a provision of this Agreement and fails to cure such breach within thirty (30) days after receiving written notice of the breach from the other Party, then the non-breaching Party shall have the right to terminate this Agreement at any time. Upon termination, Company must stop using the Software, Services, and Cloud Services and each Party must return or destroy any Confidential Information of the other Party (other than information that must be retained by Law). The non-breaching Party will be entitled to the following (i) in the case of Juniper, all such sums</p>	<p>b) <u>Résiliation pour faute.</u> Si l'une des Parties enfreint une disposition du présent Contrat et ne parvient pas à remédier à cette infraction dans les trente (30) jours suivant la réception d'un avis écrit de la violation de l'autre Partie, la Partie n'ayant pas commis l'infraction sera en droit de résilier le présent Contrat à tout moment. En cas de résiliation, la Société doit cesser d'utiliser le Logiciel, les Services et les Services cloud et chaque Partie doit restituer ou détruire toutes les Informations confidentielles de l'autre Partie (autres que les informations qui doivent être conservées</p>

<p>as are due for the delivered or rendered Juniper Solutions up to the date of termination; and (ii) in the case of Company, a refund for the prorated portion of prepaid fees beyond the date of termination.</p>	<p>conformément à la Législation). La Partie non-contrevenante aura droit à ce qui suit (i) dans le cas de Juniper, toutes les sommes dues pour les Solutions Juniper livrées ou restituées jusqu'à la date de résiliation ; et (ii) dans le cas de la Société, un remboursement de la partie au prorata des frais prépayés au-delà de la date de résiliation.</p>
<p>c) <u>Survival</u>. Sections 4 (Transactional Terms), 6 (Confidentiality), 7 (Intellectual Property), 9 (Limitation of Liability), 10 (Warranty Disclaimer), 11 (Termination), and 12 (Miscellaneous) survive termination of this Agreement.</p>	<p>c) <u>Survie</u>. Les Sections 4 (Conditions transactionnelles), 6 (Confidentialité), 7 (Propriété intellectuelle), 9 (Limitation de responsabilité), 10 (Exclusion de garantie), 11 (Résiliation) et 12 (Divers) survivent à la résiliation du présent Contrat.</p>
<p>12. Miscellaneous</p>	<p>12. Divers</p>
<p>a) <u>Governing Law and Jurisdiction</u>. This Agreement shall be governed by the laws of the State of California without regard to its conflict of laws principles or to the U.N. Convention on Contracts for the International Sale of Goods. For any disputes arising out of or relating to this Agreement, the Parties consent to the personal and exclusive jurisdiction of, and venue in, the state and federal courts within Santa Clara County, California.</p>	<p>a) <u>Droit applicable et tribunaux compétents</u>. Le présent Contrat sera régi par les lois de l'État de Californie, sans égard à ses principes de conflit de lois ou à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. En cas de litige découlant de ou lié au présent Contrat, les Parties consentent à la compétence personnelle et exclusive des tribunaux d'État et fédéraux du comté de Santa Clara, en Californie.</p>
<p>b) <u>Compliance with Laws, Policies, and Program Terms</u>. Each Party shall comply with all applicable Laws, Policies, and Program Terms.</p>	<p>b) <u>Respect des Lois, des Politiques et des Conditions du programme</u>. Chaque Partie devra se conformer à l'ensemble des Lois, Politiques et Conditions du programme applicables.</p>
<p>c) <u>Export</u>. Juniper Solutions are subject to U.S. and local export control and sanctions Laws. Company acknowledges and agrees to the applicability of and compliance with those Laws, and Company will not receive, use, transfer, export or re-export any Juniper Solutions in a way that would cause Juniper to violate those Laws. Company also agrees to obtain any required licenses or authorizations.</p>	<p>c) <u>Exportation</u>. Les Solutions Juniper sont assujetties aux lois américaines et locales en matière de contrôle des exportations et de sanctions applicables. La Société reconnaît et accepte l'applicabilité et le respect de ces Lois, et la Société ne recevra, n'utilisera, ne transférera, n'exportera ou ne réexportera aucune Solution Juniper d'une manière susceptible de conduire Juniper à violer ces Lois. La Société s'engage également à obtenir toutes les licences ou autorisations requises.</p>
<p>d) <u>Force Majeure</u>. Except for Company's payment obligations, neither Party will be responsible for any failure or delay in performance due to causes beyond its reasonable control.</p>	<p>d) <u>Force Majeure</u>. À l'exception des obligations de paiement de la Société, aucune des Parties ne sera tenue responsable de toute défaillance ou tout retard d'exécution dû à des causes échappant à son contrôle raisonnable.</p>
<p>e) <u>Assignment</u>. Neither Party may assign or transfer this Agreement or any obligation without the prior written consent of the other Party. Any</p>	<p>e) <u>Cession</u>. Aucune des Parties ne peut céder ou transférer le présent Contrat ou toute obligation sans le consentement écrit</p>

<p>prohibited assignment will be void. Once validly assigned, this Agreement will bind and inure to the benefit of the Parties and their successors and assigns.</p>	<p>préalable de l'autre Partie. Toute cession interdite sera invalidée. Une fois valablement cédé, le présent Contrat liera et s'appliquera au bénéfice des Parties et de leurs successeurs et ayants droit.</p>
<p>f) <u>Notices</u>. Any notices related to this Agreement must be in writing and sent by regular mail or email, in the case of: (i) Juniper, to legal-notices@juniper.net; and (ii) Company, to the address provided in Onboarding Information.</p>	<p>f) <u>Avis</u>. Tout avis lié au présent Contrat doit être rédigé par écrit et envoyé par courrier ordinaire ou par e-mail, dans le cas de : (i) Juniper, à legal-notices@juniper.net ; et (ii) la Société, à l'adresse indiquée dans les Informations d'intégration.</p>
<p>g) <u>Audit</u>. Company will maintain accurate and legible records for a period of three years after the termination or expiration of the Agreement, and will grant Juniper, or its independent auditor, reasonable access to and copies of, any information reasonably requested to verify compliance with the terms of this Agreement.</p>	<p>g) <u>Audit</u>. La Société devra conserver des registres précis et lisibles pendant une période de trois ans après la résiliation ou l'expiration du Contrat, et accordera à Juniper, ou à son commissaire aux comptes indépendant, un accès raisonnable à toute information raisonnablement demandée, ainsi que des copies de ces informations, afin de vérifier le respect des conditions du présent Contrat.</p>
<p>h) <u>Severability; Remedies; Waiver</u>. If any one or more provisions in this Agreement shall be held by a court of competent jurisdiction to be invalid, illegal, or unenforceable in any respect, the validity, legality, and enforceability of the remaining provisions shall not in any way be affected or impaired. Except as otherwise expressly provided, the remedies are cumulative and in addition to any other remedies at law or equity. A Party's failure to enforce any provision of this Agreement shall not constitute a waiver of any future enforcement of that or any other provision of this Agreement.</p>	<p>h) <u>Dissociabilité ; Recours ; Renonciation</u>. Si une ou plusieurs dispositions du présent Contrat sont jugées invalides, illégales ou inapplicables à quelque égard que ce soit par un tribunal compétent, la validité, la légalité et l'applicabilité des dispositions restantes ne seront en aucun cas affectées ou altérées. Sauf disposition expresse contraire, les recours sont cumulatifs et s'ajoutent à tout autre recours en droit ou en équité. Le défaut d'application d'une disposition du présent Contrat par une Partie ne constitue pas une renonciation à toute application future de cette disposition ou de toute autre disposition du présent Contrat.</p>
<p>i) <u>No Third-Party Beneficiaries</u>. Company acknowledges that the benefits of the rights granted to, and entitlements received by, it under this Agreement are strictly for itself, and for its Affiliates, as the case may be.</p>	<p>i) <u>Absence de tiers bénéficiaires</u>. La Société reconnaît que les avantages des droits accordés et reçus par elle en vertu du présent Contrat lui sont strictement réservés ou sont réservés à ses Sociétés affiliées, selon le cas.</p>
<p>j) <u>Entire Agreement; Amendment</u>. This Agreement is the entire agreement between the Parties and supersedes all previous, contemporaneous communications and understandings, whether oral or written, between the Parties with respect to its subject matter. All amendments to this Agreement must be mutually agreed to in writing.</p>	<p>j) <u>Intégralité du Contrat ; Modification</u>. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties et remplace toutes les communications et tous les accords antérieurs et contemporains, qu'ils soient oraux ou écrits, entre les Parties en ce qui concerne son objet. Toutes les modifications apportées au présent Contrat doivent être mutuellement acceptées par écrit.</p>

<p>k) <u>Translation</u>. Where Juniper provides language translations of this Agreement, those translations are provided for informational purposes only and the Parties agree that the English version of this Agreement will prevail.</p>	<p>k) <u>Traduction</u>. Lorsque Juniper fournit des traductions du présent Contrat dans d'autres langues, ces traductions sont fournies à titre informatif uniquement et les Parties conviennent que la version anglaise du présent Contrat prévaudra.</p>
<p>l) <u>Administrative Convenience</u>. Juniper Networks, Inc. confirms it is the parent company to its Affiliates and has the authority to sign on behalf of any or all of its Affiliates who are, or may become, a Party to this Agreement.</p>	<p>l) <u>Commodité administrative</u>. Juniper Networks, Inc. confirme qu'elle est la société mère de ses Sociétés affiliées et qu'elle a le pouvoir de signer au nom de toutes ou certaines de ses Sociétés affiliées qui sont, ou sont susceptibles de devenir, Partie au présent Contrat.</p>
<p>CUSTOMER SCHEDULE</p>	<p>ANNEXE CLIENT</p>
<p>(Applies to all purchases of Juniper Solutions for internal use)</p>	<p>(S'applique à tous les achats de Solutions Juniper à usage interne)</p>
<p>1. Applicability. This Customer Schedule contains additional terms and conditions applicable to the license, use, access, and purchase of Juniper Solutions by Company. In this Schedule, Section 2 applies to the purchase or license of all Juniper Solutions, and in the case of: (i) Hardware, Section 3 also applies; (ii) Services, Section 4 also applies; and (iii) Software or Cloud Services, Section 5 also applies.</p>	<p>1. Applicabilité. Cette Annexe client contient des conditions générales supplémentaires applicables à la licence, à l'utilisation, à l'accès et à l'achat de Solutions Juniper par la Société. Dans la présente Annexe, la Section 2 s'applique à l'achat ou à la licence de toutes les Solutions Juniper, et dans le cas de : (i) Matériel, la Section 3 s'applique également ; (ii) Services, la Section 4 s'applique également ; et (iii) Logiciel ou Services cloud, la Section 5 s'applique également.</p>
<p>2. Terms for all Juniper Solutions</p>	<p>2. Conditions applicables à toutes les Solutions Juniper</p>
<p>a) <u>Transactional Terms</u>. Company may not purchase Juniper Solutions directly from Juniper unless expressly authorized in writing by Juniper. Section 4 of the GTC applies only if Company is purchasing Juniper Solutions directly from Juniper and does not apply to Orders from an Authorized Reseller.</p>	<p>a) <u>Conditions transactionnelles</u>. La Société ne peut pas acheter de Solutions Juniper directement auprès de Juniper, sauf autorisation expresse écrite de Juniper. La Section 4 des CG s'applique uniquement si la Société achète des Solutions Juniper directement auprès de Juniper et ne s'applique pas aux Commandes passées auprès d'un Revendeur agréé.</p>
<p>b) <u>Onboarding Information</u>. The Parties agree to provide Onboarding Information in support of this Agreement.</p>	<p>b) <u>Informations d'intégration</u>. Les Parties s'engagent à fournir des Informations d'intégration à l'appui du présent Contrat.</p>
<p>c) <u>Use of Third-Party Products</u>. Unless otherwise certified for use by Juniper, Company's use of Juniper Solutions with third-party products is at Company's own risk. Juniper shall not be responsible for support, warranties, or other terms applicable to such third-party products.</p>	<p>c) <u>Utilisation de Produits tiers</u>. Sauf certification d'utilisation contraire de la part de Juniper, l'utilisation par la Société de Solutions Juniper avec des produits tiers se fait à ses propres risques. Juniper décline toute responsabilité quant au support, aux garanties ou aux autres conditions applicables à ces produits tiers.</p>

d) <u>End of Life / End of Service</u> . Juniper's End of Life and End of Service procedures are available on Contract Resources.	d) <u>Fin de vie/Fin de service</u> . Les procédures de fin de vie et de fin de service de Juniper sont disponibles dans les Ressources contractuelles.
e) <u>Evaluation Terms</u> . Company must comply with the Program Terms available on Contract Resources for: (i) loans and licensing of Juniper Solutions; or (ii) the purchase of Juniper Solutions with a right to return or cancellation.	e) <u>Conditions d'évaluation</u> . La Société doit se conformer aux Conditions du programme disponibles dans les Ressources contractuelles pour : (i) les prêts et les octrois de licences de Solutions Juniper ; ou (ii) l'achat de Solutions Juniper Solutions avec un droit de retour ou d'annulation.
f) <u>Users</u> . Company is responsible for all acts or omissions of its Users with respect to Juniper Solutions.	f) <u>Utilisateurs</u> . La Société est responsable de tous les actes ou omissions de ses Utilisateurs concernant les Solutions Juniper.
3. Specific Terms for Hardware	3. Conditions spécifiques au matériel
a) <u>Hardware Warranty</u> . The terms and conditions of the applicable warranties are available on Contract Resources.	a) <u>Garantie matérielle</u> . Les conditions générales des garanties applicables sont disponibles dans les Ressources contractuelles.
b) <u>Transfer</u> . All transfers are subject to the inspection and reinstatement Policies available on Contract Resources.	b) <u>Transfert</u> . Tous les transferts sont assujettis aux Politiques d'inspection et de réintégration disponibles dans les Ressources contractuelles.
4. Specific Terms for Services	4. Conditions spécifiques aux services
a) <u>SDD-Based Services</u> .	a) <u>Services basés sur un DDS</u> .
i. <u>SDD</u> . Scope and details of SDD-Based Service-specific terms are specified in the SDD.	i. <u>DDS</u> . Le champ d'application et les détails des conditions spécifiques aux services basés sur un DDS sont spécifiés dans le DDS.
ii. <u>Subcontracting</u> . Juniper may subcontract with, or assign to, its Affiliates or other third parties the obligations for performance of any SDD-Based Services.	ii. <u>Sous-traitance</u> . Juniper peut sous-traiter ou céder à ses Sociétés affiliées ou à d'autres tiers les obligations d'exécution de tout service basé sur un DDS.
iii. <u>True Up</u> . Company must promptly True Up any unpurchased SDD-Based Services rendered by Juniper.	iii. <u>Processus de « True Up »</u> . La Société doit rapidement effectuer un processus de True Up (alignement de l'inventaire) pour tous les services basés sur un DDS non achetés et restitués par Juniper.
b) <u>SOW-Based Services</u> . SOW-Based Services that are provided: (i) by Juniper to the Company directly will be set forth in a SOW governed by this Agreement; and (ii) to the Company through an Authorized Reseller, will be set forth in a SOW as agreed between Company and such Authorized Reseller.	b) <u>Services basés sur un EDT</u> . Les Services basés sur un EDT fournis : (i) directement à la Société par Juniper seront définis dans un EDT régi par le présent Contrat ; et (ii) à la Société par l'intermédiaire d'un Revendeur agréé, seront définis dans un EDT comme convenu entre la Société et ce Revendeur agréé.
c) <u>Warranty</u> . Juniper warrants that Services will be performed in a professional manner following industry standards.	c) <u>Garantie</u> . Juniper garantit que les Services seront exécutés de manière professionnelle conformément aux normes de l'industrie.
5. Specific Terms for Software and Cloud Services	5. Conditions spécifiques au Logiciel et aux Services cloud

<p>a) <u>License and Right to Use</u>. Subject to the terms and conditions of this Agreement (including the Licensing Guide), Juniper grants Company a non-exclusive, revocable, non-transferable (except under Section 5 of the GTC) license to Use the Software and right to Use the Cloud Services, during the applicable License Term, for up to the Licensed Units and solely for Company's internal business operations. Company has no right or license to Use the Software or Cloud Services unless Company rightfully purchased the right to Use the Software or Cloud Services from an Approved Source.</p>	<p>a) <u>Licence et droit d'utilisation</u>. Sous réserve des conditions générales du présent Contrat (y compris du Guide d'octroi des licences), Juniper accorde à la Société une licence non exclusive, révocable et non transférable (sauf en vertu de la Section 5 des CG) d'utilisation du Logiciel et un droit d'utilisation des Services cloud, pendant la durée de licence applicable, pour les postes bénéficiant d'une licence et uniquement pour les activités commerciales internes de la Société. La Société ne dispose d'aucun droit ni d'aucune licence d'utilisation du Logiciel ou des Services cloud, à moins que la Société n'ait légitimement acheté le droit d'utiliser le Logiciel ou les Services cloud auprès d'une Source approuvée.</p>
<p>b) <u>General Restrictions</u>. Unless expressly authorized in writing, or except to the extent transfer may not be restricted under Law, Company shall not: (i) sublicense, transfer, or assign, any right or license to the Software or Cloud Services to any other person or legal entity; (ii) directly or indirectly decompile, disassemble, reverse engineer, modify, unbundle, or create derivative works based on any Software or Cloud Services; (iii) remove, modify, or conceal any product identification, copyright, or confidential notices or other marks; (iv) make any copies, except as reasonably necessary for archival purposes; and (v) Use or fail to restrict Use of the Software or Cloud Services in violation of applicable Law.</p>	<p>b) <u>Restrictions générales</u>. Sauf autorisation expresse écrite, ou sauf dans la mesure où le transfert ne peut pas être limité conformément à la loi, la Société ne doit pas : (i) accorder une sous-licence, transférer ou céder tout droit ou licence sur le Logiciel ou les Services cloud à toute autre personne ou entité juridique ; (ii) directement ou indirectement décompiler, désassembler, procéder à une ingénierie inverse, modifier, dégroupier ou créer des œuvres dérivées basées sur tout Logiciel ou Service cloud ; (iii) supprimer, modifier ou masquer toute identification de produit, tout droit d'auteur ou tout avis confidentiel ou autre marque ; (iv) faire des copies, sauf dans la mesure raisonnablement nécessaire à des fins d'archivage ; et (v) utiliser ou ne pas limiter l'utilisation du Logiciel ou des Services cloud en violation de la Loi applicable.</p>
<p>c) <u>End of Entitlement</u>. Upon cessation of the right to Use Software or Cloud Services, Company shall promptly cease using and accessing the Software or Cloud Services and delete, destroy, or return all copies of any Software and any Confidential Information to Juniper, and shall provide written certification that it has complied with this Section 5(c).</p>	<p>c) <u>Fin du droit</u>. À la cessation du droit d'utilisation du Logiciel ou des Services cloud, la Société cessera rapidement d'utiliser le Logiciel ou les Services cloud et d'y accéder et supprimera, détruira ou restituera toutes les copies de tout Logiciel et de toute Information confidentielle à Juniper, et fournira une certification écrite attestant de sa mise en conformité avec la présente Section 5(c).</p>
<p>d) <u>Third-Party Software</u>. Software or Cloud Services may contain or otherwise make use of Third-Party Software that may be subject to separate license terms set out on Contract</p>	<p>d) <u>Logiciels tiers</u>. Le Logiciel ou les Services cloud peuvent contenir ou utiliser de toute autre manière des Logiciels tiers susceptibles d'être assujettis à des</p>

Resources. Juniper warrants that Software or Cloud Services, when used in conformance with this Agreement, does not include Third-Party Software that restricts Company's usage rights granted under this Agreement.	conditions de licence distinctes définies dans les Ressources contractuelles. Juniper garantit que le Logiciel ou les Services cloud, lorsqu'ils sont utilisés conformément au présent Contrat, n'incluent pas de Logiciels tiers qui limitent les droits d'utilisation de la Société accordés en vertu du présent Contrat.
e) <u>Warranty</u> . Juniper will provide Software and Cloud Services with commercially reasonable care in material conformance with the applicable Descriptive Content.	e) <u>Garantie</u> . Juniper fournira le Logiciel et les Services cloud avec un une diligence raisonnable sur le plan commercial, en conformité matérielle avec le Contenu descriptif applicable.
f) <u>Additional Software Terms</u> . For Software:	f) <u>Conditions supplémentaires au Logiciel</u> . Pour le Logiciel :
(i) Juniper grants Company a license to Use Software Updates made available as part of the applicable SDD-Based Services for such Software or, if applicable, Hardware. The terms and conditions applicable to the Software also apply to any Update of that Software, and Company must track its Use of Software and True Up any unpurchased use.	(i) Juniper accorde à la Société une licence d'utilisation des Mises à jour logicielles mises à disposition dans le cadre des services basés sur un DDS applicables pour ce Logiciel ou, le cas échéant, ce Matériel. Les conditions générales applicables au Logiciel s'appliquent également à toute Mise à jour de ce Logiciel, et la Société doit suivre son utilisation du Logiciel et aligner via un processus « True Up » toute utilisation non achetée.
(ii) Company may Use the Software on any device that supports it, except for operating system Software: (i) included in the purchase of the Hardware; or (ii) if licensed and purchased separately, only on the replacement Hardware.	(ii) La Société peut utiliser le Logiciel sur tout appareil qui le prend en charge, à l'exception du Logiciel du système d'exploitation : (i) inclus dans l'achat du Matériel ; ou (ii) s'il est sous licence et acheté séparément, uniquement sur le Matériel de remplacement.
(iii) In the limited event that licensed Software includes source code, (either as part of the Software or made available separately by Juniper, or is ancillary to the Use of Software), such source code is provided "as-is", without any warranty and for internal use only unless expressly licensed otherwise by Juniper.	(iii) Dans l'éventualité limitée où le Logiciel sous licence inclut le code source, (soit dans le cadre du Logiciel, soit mis à disposition séparément par Juniper, ou s'il est accessoire à l'utilisation du Logiciel), ce code source est fourni « tel quel », sans aucune garantie et il est destiné à un usage interne uniquement, sauf licence expresse contraire de la part de Juniper.
g) <u>Additional Cloud Services Terms</u> . For Cloud Services:	g) <u>Conditions supplémentaires pour les Services cloud</u> . Pour les Services cloud :
(i) Company shall: (1) be solely responsible for the accuracy, quality, integrity and legality of Company Data; (2) prevent unauthorized Use of the Cloud Services, and notify Juniper promptly of any such unauthorized Use; (3) Use the Cloud Services in accordance with the Policies, Descriptive Content, and applicable Laws; (4) obtain any and all third-party consents necessary	(i) La Société devra : (1) être seule responsable de l'exactitude, de la qualité, de l'intégrité et de la légalité des Données de la société ; (2) empêcher toute utilisation non autorisée des Services cloud et informer rapidement Juniper de toute utilisation non autorisée de ce type ; (3) utiliser les Services cloud conformément aux Politiques, au

<p>for the use and processing of Company Data in connection with the Cloud Services; and (5) Use the Cloud Services with only appropriately licensed and Juniper approved third party software and technology.</p>	<p>Contenu descriptif et aux Lois applicables ; (4) obtenir toutes les autorisations de tiers nécessaires à l'utilisation et au traitement des Données de la société en relation avec les Services cloud ; et (5) utiliser les Services cloud uniquement avec des logiciels et technologies tiers sous licence appropriée et approuvés par Juniper.</p>
<p>(ii) Company shall not: (1) Use the Cloud Services to store or transmit infringing, libelous, harmful or otherwise unlawful or tortious material, or to store or transmit material in violation of third-party privacy rights; (2) Use the Cloud Services to store or transmit Malicious Code; (3) interfere with or disrupt the integrity or performance of the Cloud Services or related third-party data ; and (4) permit any third party to access the Cloud Services.</p>	<p>(ii) La Société ne devra pas : (1) utiliser les Services cloud pour stocker ou transmettre des contenus contrefaits, diffamatoires, préjudiciables ou autrement illégaux ou délictueux, ou pour stocker ou transmettre des contenus portant atteinte aux droits à la vie privée de tiers ; (2) utiliser les Services cloud pour stocker ou transmettre du Code malveillant ; (3) interférer avec ou perturber l'intégrité ou les performances des Services cloud ou des données tierces associées ; et (4) autoriser tout autre tiers à accéder aux Services cloud.</p>
<p>6. Data Protection. All Processed Data is subject to the Customer DPA available on Contract Resources. By using Juniper Solutions, Company authorizes Juniper to collect and use Processed Data as set forth in the DPA.</p>	<p>6. Protection des données. Toutes les données traitées sont assujetties à l'Avenant sur la protection des données des clients disponible dans les Ressources contractuelles. En utilisant les Solutions Juniper, la Société autorise Juniper à collecter et à utiliser les Données traitées comme indiqué dans l'Avenant sur la protection des données.</p>
<p>GLOSSARY</p>	<p>GLOSSAIRE</p>
<p>A. Definitions applicable to the General Terms and Conditions</p>	<p>A. Définitions applicables aux Conditions générales</p>
<p>“<u>Affiliate</u>” of a Party means, any entity and its successors controlled by, controlling, or under common control with, such Party, where "control" in any of the foregoing forms means ownership, either direct or indirect, of more than 50% of the equity interest entitled to vote for the election of directors or equivalent governing body. An entity remains an Affiliate as long as it continues to meet the foregoing definition.</p>	<p>« <u>Société affiliée</u> » d'une Partie désigne toute entité et ses successeurs contrôlés par, contrôlant ou sous contrôle commun avec cette Partie, où le « contrôle » sous l'une des formes précédentes, désigne la propriété, directe ou indirecte, de plus de 50 % de la participation ayant le droit de voter pour l'élection des administrateurs ou d'un organe directeur équivalent. Une entité reste une Société affiliée tant qu'elle continue de répondre à la définition précédente.</p>
<p>“<u>Authorized Reseller</u>” means a reseller of Juniper Solutions that sells Juniper Solutions to Company pursuant to a valid contract with Juniper to conduct such resale activities.</p>	<p>« <u>Revendeur agréé</u> » désigne un revendeur de Solutions Juniper qui vend des Solutions Juniper à la Société conformément à un contrat valide conclu avec Juniper pour mener de telles activités de revente.</p>
<p>“<u>Cloud Services</u>” means Juniper’s generally available software-as-a-service offerings.</p>	<p>« <u>Services cloud</u> » désigne les offres de logiciels en tant que service de Juniper généralement disponibles.</p>

<p>“<u>Contract Resources</u>” means the following website where Program Terms, Policies, and Descriptive Content are posted: https://www.juniper.net/us/en/legal-notices/juniper-networks-contracts-resource.html.</p>	<p>« <u>Ressources contractuelles</u> » désigne le site Web suivant sur lequel les Conditions, les Politiques et le Contenu descriptif du programme sont publiés : https://www.juniper.net/us/en/legal-notices/juniper-networks-contracts-resource.html.</p>
<p>“<u>CSD</u>” or “<u>Cloud Service Description</u>” means a description of the Cloud Service, including the incorporated SDD-Based Services, Juniper’s obligations in providing the Cloud Service, and any specific privacy and data protection information.</p>	<p>« <u>DSC</u> » ou « <u>Description du service cloud</u> » désigne une description du Service cloud, y compris les Services basés sur un DDS intégrés, les obligations de Juniper dans la fourniture du Service cloud et toute information spécifique sur la confidentialité et la protection des données.</p>
<p>“<u>Data Protection Addendum</u>” or “<u>DPA</u>” means the then-current data protection addendum as set forth within the applicable Schedule.</p>	<p>« <u>Avenant sur la protection des données</u> » ou « <u>APD</u> » désigne l'avenant sur la protection des données alors en vigueur, tel qu'énoncé dans l'Annexe applicable.</p>
<p>"<u>Descriptive Content</u>" means the “Data Sheets,” “Service Description Document(s),” or “Cloud Service Description(s)” made available on Contract Resources that describe the Juniper Solutions, as applicable.</p>	<p>« <u>Contenu descriptif</u> » désigne les « Fiches techniques », les « Documents de description de services » ou les « Descriptions de services cloud » mis à disposition dans les Ressources contractuelles qui décrivent les Solutions Juniper, le cas échéant.</p>
<p>“<u>Hardware</u>” means the physical components of Juniper’s equipment delivered hereunder.</p>	<p>« <u>Matériel</u> » désigne les composants physiques des équipements Juniper livrés aux termes des présentes.</p>
<p>“<u>Juniper</u>” means, if Juniper Solutions are shipped, delivered or deployed by Juniper or an Authorized Reseller to a location in: (a) North America, Central America or South America, Juniper Networks (US), Inc.; (b) United Kingdom, Juniper Networks (U.K.) Limited; (c) India, Juniper Networks Solution India Private Limited; (d) Australia, Juniper Networks Australia Pty Ltd; or (e) where a location is not listed above, Juniper Networks International B.V., and for on-site SDD-Based Services or SOW-Based Services, exclusively means the applicable local Juniper contracting entity.</p>	<p>« <u>Juniper</u> » désigne, si les Solutions Juniper sont expédiées, livrées ou déployées par Juniper ou par un Revendeur agréé vers un emplacement situé en : (a) Amérique du Nord, Amérique centrale ou Amérique du Sud, Juniper Networks (US), Inc. ; (b) Royaume-Uni, Juniper Networks (U.K.) Limited ; (c) Inde, Juniper Networks Solution India Private Limited ; (d) Australie, Juniper Networks Australia Pty Ltd ; ou (e) lorsqu'un site n'est pas répertorié ci-dessus, Juniper Networks International B.V., et pour les services basés sur un DDS ou les services basés sur un EDT sur site, désigne exclusivement l'entité adjudicatrice Juniper locale applicable.</p>
<p>“<u>Juniper Solutions</u>” consists of, together or individually, Hardware, Software, Services and Cloud Services.</p>	<p>Les « <u>Solutions Juniper</u> » comprennent, conjointement ou individuellement, le Matériel, le Logiciel, les Services et les Services cloud.</p>
<p>“<u>Laws</u>” means laws, ordinances, codes, rules, standards, and regulations of any territory or jurisdiction.</p>	<p>« <u>Lois</u> » désigne les lois, ordonnances, codes, règles, normes et réglementations de tout territoire ou de toute juridiction.</p>

<p>“<u>Licensing Guide</u>” means the guidelines published on Contract Resources pertaining to activation, installation, management, and monitoring of Software licenses.</p>	<p>« <u>Guide d'octroi des licences</u> » désigne les consignes publiées dans les Ressources contractuelles concernant l'activation, l'installation, la gestion et la surveillance des licences logicielles.</p>
<p>“<u>Onboarding Information</u>” means information shared between Juniper and the Company (as updated from time to time) for the purposes of transacting under this Agreement.</p>	<p>« <u>Informations d'intégration</u> » désigne les informations partagées entre Juniper et la Société (telles que mises à jour de temps à autre) aux fins des transactions dans le cadre du présent Contrat.</p>
<p>“<u>Policies</u>” means, without limitation, any policies, guidelines, or procedures applicable to Juniper Solutions made available on Contract Resources that are effective as of the date of the Purchase Order.</p>	<p>« <u>Politiques</u> » désigne, sans limitation, toutes les politiques, directives ou procédures applicables aux Solutions Juniper mises à disposition dans les Ressources contractuelles et en vigueur à la date du Bon de commande.</p>
<p>“<u>Processed Data</u>” means Personal Data (as defined in the DPA) collected, processed, or used in connection with the provision of Juniper Solutions.</p>	<p>« <u>Données traitées</u> » désigne les Données personnelles (telles que définies dans l'APD) collectées, traitées ou utilisées dans le cadre de la fourniture de Solutions Juniper.</p>
<p>“<u>Program Terms</u>” means any country, industry, channel, program, or product-specific terms and conditions made available on Contract Resources.</p>	<p>« <u>Conditions du programme</u> » désigne toutes les conditions générales spécifiques à un pays, un secteur, un réseau, un programme ou un produit mises à disposition dans les Ressources contractuelles.</p>
<p>“<u>Purchase Order</u>” or “<u>Order</u>” means an order issued to and accepted by Juniper which is fully authorized by a Company representative and subject to the terms and conditions of this Agreement.</p>	<p>« <u>Bon de commande</u> » ou « <u>Commande</u> » désigne une commande envoyée à et acceptée par Juniper qui est entièrement autorisée par un représentant de la Société et assujettie aux conditions générales du présent Contrat.</p>
<p>“<u>Quote</u>” means a quotation issued to Company or the Authorized Reseller for the purchase of Juniper Solutions.</p>	<p>« <u>Devis</u> » désigne un devis envoyé à la Société ou au Revendeur agréé pour l'achat de Solutions Juniper.</p>
<p>“<u>Schedule</u>” refers to the terms applicable to Company’s purchasing model and attached to the GTC.</p>	<p>« <u>Annexe</u> » désigne les conditions applicables au modèle d'achat de la Société et annexées aux CG.</p>
<p>“<u>SDD</u>” or “<u>Services Description Document</u>” means a document describing the associated SDD-Based Services.</p>	<p>« <u>DDS</u> » ou « <u>Document de description des services</u> » désigne un document décrivant les services associés basés sur un DDS.</p>
<p>“<u>SDD-Based Services</u>” means collectively, services provided by Juniper as described in the applicable SDD.</p>	<p>« <u>Services basés sur un DDS</u> » désigne collectivement les services fournis par Juniper tels que décrits dans le DDS applicable.</p>
<p>“<u>Services</u>” means collectively SDD-Based Services and SOW-Based Services.</p>	<p>« <u>Services</u> » désigne collectivement les services basés sur un DDS et les services basés sur un EDT.</p>
<p>“<u>Software</u>” means the Juniper machine-readable object code and accompanying activation keys, if any, made available to Company, whether incorporated in the Hardware (e.g., firmware) or delivered separately, and includes Software Releases and any Updates of that Software the</p>	<p>« <u>Logiciel</u> » désigne le code objet Juniper lisible par machine et les clés d'activation qui l'accompagnent, le cas échéant, mis à la disposition de la Société, qu'ils soient intégrés dans le Matériel (micrologiciel, par exemple) ou livrés séparément, et comprend les</p>

<p>Company is entitled to through Maintenance Services.</p>	<p>Versions logicielles et toutes les Mises à jour de ce logiciel auxquelles la Société a droit par le biais des Services de maintenance.</p>
<p>“<u>Software Release</u>” means a new production version of the Software.</p>	<p>« <u>Version du logiciel</u> » désigne une nouvelle version de production du Logiciel.</p>
<p>“<u>Statement of Work</u>” or “<u>SOW</u>” means a document executed by the Parties that references this Agreement and describes the scope and details of SOW-Based Services that shall include at a minimum: (i) a reasonably detailed description of the project or services to be performed; (ii) a schedule and completion date; (iii) the description of who will perform the applicable services; (iv) an acceptance procedure for the services rendered; (v) a compensation and payment schedule; and (vi) the identity of the Company that will receive the the services.</p>	<p>« <u>Énoncé des travaux</u> » ou « <u>EDT</u> » désigne un document signé par les Parties qui fait référence au présent Contrat et qui décrit la portée et les détails des services basés sur un EDT ; il doit inclure au minimum : (i) une description raisonnablement détaillée du projet ou des services à réaliser ; (ii) un calendrier et une date d'achèvement ; (iii) la description de la personne qui exécutera les services applicables ; (iv) une procédure d'acceptation des services rendus ; (v) un calendrier d'indemnisation et de paiement ; et (vi) l'identité de la Société qui bénéficiera des services.</p>
<p>“<u>SOW-Based Services</u>” means, collectively, services provided Juniper as described in an applicable SOW.</p>	<p>« <u>Services basés sur un EDT</u> » désigne, collectivement, les services fournis par Juniper tels que décrits dans un EDT applicable.</p>
<p>“<u>Tax</u>” or “<u>Taxes</u>” means all taxes, levies, imposts, all custom and stamp duties, tariffs, import fees, fines or other charges imposed by any jurisdiction, country or any subdivision or authority arising out of this Agreement or any instrument or agreement otherwise required, and all related interest, penalties or similar liabilities, except such taxes as are imposed on or measured by a Party’s net or gross income, capital, net worth, franchise, privilege, or property.</p>	<p>« <u>Taxe</u> » ou « <u>Taxes</u> » désigne l'ensemble des taxes, prélèvements, impôts, droits de douane et de timbre, tarifs, frais d'importation, amendes ou autres frais imposés par toute juridiction, tout pays ou toute subdivision ou autorité découlant du présent Contrat ou de tout instrument ou accord autrement requis, ainsi que tous les intérêts, pénalités ou obligations similaires connexes, sauf si de telles taxes sont imposées sur ou calculées par rapport au revenu net ou brut, au capital, à la valeur nette, à la franchise, au privilège ou la propriété d'une Partie.</p>
<p>“<u>Third-Party Software</u>” means any software (including object code, binary code, source code, interpreted code, script code, firmware, drivers, microcode, application programming interfaces, web services, software development kits, subroutines or other code, and including commercial, open-source and freeware software) and any documentation or other material related to such software, and any derivative of any of the foregoing, that is not majority owned by Juniper.</p>	<p>« <u>Logiciel tiers</u> » désigne tout logiciel (y compris le code objet, le code binaire, le code source, le code interprété, le code de script, le micrologiciel, les pilotes, le microcode, les interfaces de programmation d'applications, les services Web, les kits de développement de logiciels, les sous-programmes ou autres codes, y compris les logiciels commerciaux, open source et gratuits) ainsi que toute documentation ou tout autre contenu liés à ces logiciels, et tout produit dérivé de ceux-ci, qui n'est pas détenu majoritairement par Juniper.</p>

<p>“<u>Update</u>” means updates, fixes, corrections, enhancements and other modifications to the Software or Cloud Service.</p>	<p>« <u>Mise à jour</u> » désigne les mises à jour, correctifs, corrections, améliorations et autres modifications apportées au Logiciel ou au Service cloud.</p>
<p>B. Definitions applicable to the Customer Schedule</p>	<p>B. Définitions applicables à l'Annexe client</p>
<p>“<u>Approved Source</u>” means Juniper or an Authorized Reseller.</p>	<p>« <u>Source approuvée</u> » désigne Juniper ou un Revendeur agréé.</p>
<p>“<u>Company Data</u>” means all information submitted by Company to Juniper and may include third-party data.</p>	<p>« <u>Données de la société</u> » désigne toutes les informations envoyées à Juniper par la société et peuvent inclure des données de tiers.</p>
<p>“<u>License Metric</u>” means a unit of measurement that restricts the use of the Software or Cloud Service (e.g., Network Element or Node, or any other metric set forth in a SKU or other notification).</p>	<p>« <u>Métrique de licence</u> » désigne une unité de mesure qui limite l'utilisation du Logiciel ou du Service cloud (un élément ou un nœud de réseau, ou toute autre métrique définie dans une UGS ou autre notification, par exemple).</p>
<p>“<u>License Term</u>” means the period during which the Company is permitted to Use the Software or Cloud Services.</p>	<p>« <u>Durée de la licence</u> » désigne la période pendant laquelle la Société est autorisée à utiliser le Logiciel ou les Services cloud.</p>
<p>“<u>Licensed Units</u>” mean a number of units under a License Metric that limits the Use of the licensed Software or Cloud Services (e.g., 10M, 50 Nodes, or any other units under a License Metric set forth in a SKU or other notice).</p>	<p>« <u>Unités sous licence</u> » désigne un nombre d'unités faisant l'objet d'une Métrique de licence qui limite l'utilisation du Logiciel ou des Services cloud sous licence (10 millions, 50 nœuds ou toute autre unité en vertu d'une Métrique de licence énoncée dans une UGS ou un autre avis, par exemple).</p>
<p>“<u>Malicious Code</u>” means viruses, worms, time bombs, trojan horses and other harmful or malicious code, files, scripts, agents, programs, or any identifying information or other metadata associated with them, such as suspected malicious website, URL, or IP addresses.</p>	<p>« <u>Code malveillant</u> » désigne les virus, vers, bombes à retardement, chevaux de Troie et autres codes, fichiers, scripts, agents, programmes nuisibles ou malveillants, ou toute information d'identification ou autre métadonnée qui leur sont associés, tels un site Web, une URL ou des adresses IP suspectés d'être malveillants.</p>
<p>“<u>Network Element</u>” or “<u>Node</u>” means a physical or virtual device recognizable by the Software as a unique device that the Software may directly or indirectly administer, monitor, manage, provision, or configure.</p>	<p>« <u>Élément de réseau</u> » ou « <u>Nœud</u> » désigne un périphérique physique ou virtuel reconnaissable par le Logiciel comme un périphérique unique que le Logiciel peut directement ou indirectement administrer, surveiller, gérer, fournir ou configurer.</p>
<p>“<u>Perpetual License</u>” means a license with a perpetual License Term.</p>	<p>« <u>Licence perpétuelle</u> » désigne une licence dont la durée est perpétuelle.</p>
<p>“<u>SKU</u>” means a stock-keeping unit or unique identifier for each distinct product and service that can be purchased and any summary description of such product or service.</p>	<p>« <u>UGS</u> » désigne une unité de gestion des stocks ou un identifiant unique pour chaque produit et service distinct susceptible d'être acheté et toute description sommaire de ce produit ou service.</p>
<p>“<u>Subscription</u>” means a license to Use the Software or the Cloud Services solely during a fixed License Term.</p>	<p>« <u>Abonnement</u> » désigne une licence permettant d'utiliser le Logiciel ou les</p>

	Services cloud uniquement pendant une Durée de licence déterminée.
“ <u>True Up</u> ” means a reconciliation by Company of its deployment or Use of unpurchased or unlicensed Juniper Solutions.	« <u>True Up</u> » désigne un rapprochement par la Société de son déploiement ou de son utilisation de Solutions Juniper non achetées ou sans licence.
“ <u>Use</u> ” and “ <u>Used</u> ” means: (a) for Software, to install, use, access, activate, or view the Software in executable form; and (b) for Cloud Service, to access that Cloud Service.	« <u>Utiliser</u> » et « <u>Utilisé</u> » signifie : (a) dans le cas du Logiciel, installer, utiliser, accéder, activer ou visualiser le Logiciel sous forme exécutable ; et (b) dans le cas du Service cloud, accéder à ce Service cloud.
“ <u>Users</u> ” means employees, consultants, contractors, and agents authorized to Use the Software or Cloud Services under valid Subscriptions or Perpetual licenses.	« <u>Utilisateurs</u> » désigne les employés, consultants, sous-traitants et agents autorisés à utiliser le Logiciel ou les Services cloud dans le cadre d'Abonnements ou de Licences perpétuelles valides.